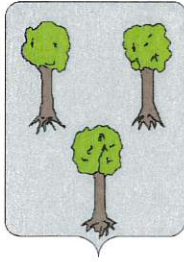


2024 - 086

République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
25 octobre 2024

**Séance du 07/11/2024**

Membres en  
exercice :  
10

L'an deux mille vingt-quatre et le sept novembre, à 17 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
7

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Véronique NICOLLET

Votants :  
9

**Représentés** : Dominique ARCIDIACONO, Patrick CLAUDE

**Excusés** : Marie MUNUERA

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Christian MICHEL

### Délibération n°D\_2024\_034

#### Régie communale : modification de la délibération n°D\_2020\_046 (ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor et précisions des moyens d'encaissement utilisés)

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° D\_2020\_046 du 16/10/2020 créant la régie communale des fêtes.

A la demande du Service de Gestion Comptable de Digne-les-Bains, afin de faciliter le traçage et la lisibilité des opérations de la régie et moderniser les moyens de paiement proposés aux usagers, il serait opportun d'ouvrir un compte DFT. Il convient donc de modifier la délibération initiale en rajoutant un article comme suit :

**- un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur es qualité auprès de la DGFIP 04**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :  
**- DECIDE** de modifier la délibération initiale n° D\_2020\_046 du 16/10/2020 en rajoutant l'article suivant :

**"un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur es qualité auprès de la DGFIP 04"**

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



20 24 · 0 8 7

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Publication / Affichage le..... - 8 NOV. 2024**

AGEDI Dépôt DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/11/2024 004-210401097-20241107-D_2024_034-DE